


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance  
 et de l'évaluation de l'environnement**
**Vingtième session**

Genève, 3 et 4 septembre 2018

**Rapport du Groupe de travail de la surveillance  
 et de l'évaluation de l'environnement  
 sur sa vingtième session\***

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Contexte.....	3
B. Participation.....	3
C. Questions de procédure.....	4
II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa dix-neuvième session .....	4
III. Mise en œuvre du nouveau mandat .....	4
IV. Informations relatives au Système de partage d'informations sur l'environnement destiné à appuyer une procédure d'évaluation périodique de l'environnement .....	5
V. Rationalisation des obligations de notification dans le cadre des politiques de l'environnement.....	8
VI. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement étayés par le Système de partage d'informations sur l'environnement .....	8
VII. Partage et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 .....	9
VIII. Réseau régional des réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement .....	10
IX. Conseils et renseignements sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement .....	10

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition en raison d'un manque de ressources.



X.	Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux.....	10
XI.	Questions diverses et clôture de la session.....	12

## I. Introduction

### A. Contexte

1. À sa vingt-deuxième session (25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé le nouveau mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, par. 32 et annexe II). Le mandat définit des objectifs à atteindre d'ici à 2021, comme suite à la déclaration ministérielle (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1) adoptée à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016).

2. Le mandat du Groupe de travail prévoit que celui-ci passera en revue les progrès accomplis par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place, d'ici à 2021, du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). De plus, il recensera et examinera les possibilités d'établissement d'un réseau régional des réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement. Dans le cadre de ce processus, il mettra en place une plateforme ouverte à tous pour permettre aux pays d'examiner la question de l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Système de comptabilité économique et environnementale, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes. Par ailleurs, le Groupe de travail mènera un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et la rationalisation du processus d'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020. Il fournira également un appui aux activités de renforcement des capacités concernant les enjeux spécifiques de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

3. À sa vingt-troisième session (14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l'environnement a décidé d'organiser un examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence de Batumi, d'une durée d'une journée, dans le cadre de sa vingt-quatrième session (29-31 janvier 2019). Il a en outre invité le secrétariat de la CEE à s'atteler à l'organisation des examens à mi-parcours des principaux résultats conformément aux dispositions du document ECE/CEP/2017/16. La décision en question s'applique aussi à l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement.

4. À la même session, le Comité des politiques de l'environnement a demandé au Groupe de travail de réviser et de rationaliser son plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/2017/13). Il a en outre demandé au Groupe de travail d'encourager et de faciliter une participation accrue des États membres, des organisations concernées et des réseaux régionaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement.

5. La vingtième session du Groupe de travail s'est tenue à Genève les 3 et 4 septembre 2018.

### B. Participation

6. Des représentants des ministères ou des organismes de l'environnement et, dans certains cas, des services de statistique des pays ci-après ont participé à la session : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

7. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après ont aussi participé à la session : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Division de statistique de l'ONU (par vidéoconférence).

8. Par ailleurs, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Centre international de recherche pour l'environnement, l'Union internationale pour la

conservation de la nature et de ses ressources et le Zoï Environment Network étaient également représentés.

### C. Questions de procédure

9. M<sup>me</sup> Katerina Nikolovska (ex-République yougoslave de Macédoine) a présidé la réunion.

10. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa vingtième session publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2018/1<sup>1</sup>.

11. Le Groupe de travail a réélu M<sup>me</sup> Nikolovska Présidente et M<sup>me</sup> Maia Javakhishvili (Géorgie) et M. Yuri Tsaturov (Fédération de Russie) Vice-Présidents pour un mandat d'une durée maximale de deux ans.

## II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa dix-neuvième session

12. Le Groupe de travail a examiné les résultats de sa dix-neuvième session (27 et 28 juin 2017) et a adopté le rapport de la session (ECE/CEP/AC.10/2017/2).

13. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur l'état de l'application des décisions et recommandations adoptées à sa dix-neuvième session.

## III. Mise en œuvre du nouveau mandat

14. Le secrétariat a rappelé qu'à sa vingt-troisième session, le Comité des politiques de l'environnement avait demandé au Groupe de travail de réviser et de réorganiser son plan d'activités jusqu'en 2021 en y ajoutant des résultats mesurables et en donnant la priorité aux activités essentielles en fonction des ressources financières disponibles.

15. Le secrétariat a présenté un projet révisé de plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2018/3), ainsi que le calendrier d'activités pour 2019 (ECE/CEP/AC.10/2018/4). Le secrétariat a informé le Groupe de travail des ressources financières actuellement disponibles au titre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE pour la période 2018-2021. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur les ressources financières disponibles, notamment les ressources provenant d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

16. Des représentants du PNUE et de la Division de statistique de la CEE ont rendu compte du projet financé par l'Union européenne intitulé « Renforcement des capacités pour le partage et la communication des données sur l'environnement à l'appui du Système de partage d'informations sur l'environnement », du projet conjoint PNUE/CEE de « Programme relatif aux statistiques et données », financé par le Compte de l'ONU pour le développement, et des ateliers correspondants qui avaient eu lieu à Astana (28-30 novembre 2017) et à Douchanbé (16-18 octobre 2017). Ils ont invité les membres du Groupe de travail à proposer d'autres ateliers éventuels.

17. Un représentant de la Fédération de Russie a déclaré que le projet révisé de plan d'activités tenait dûment compte des ressources financières et humaines disponibles. Toutefois, il a été constaté avec préoccupation que les réunions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement se tiendraient séparément, alors qu'elles étaient auparavant organisées l'une après l'autre.

<sup>1</sup> Les documents relatifs à la session et d'autres informations sont disponibles sur la page consacrée à la session sur le site Web de la CEE : <https://www.uncece.org/index.php?id=47577>.

18. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a fait observer que le projet de plan d'activités jusqu'en 2021 était très ambitieux et que le Groupe de travail devait mieux définir les priorités dans ce plan. Il a en outre été suggéré que le Groupe de travail aborde des sujets susceptibles d'accroître l'intérêt des États membres de l'Union européenne et de sensibiliser d'autres acteurs concernés aux activités du Groupe de travail.

19. Les représentants de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de l'Italie et de la Suisse se sont félicités du projet de calendrier annuel d'activités pour 2019, bien que des préoccupations aient été exprimées concernant les ressources financières disponibles.

20. Un représentant de la Serbie a remercié le PNUE d'avoir soutenu financièrement sa participation à la réunion et a souligné qu'il importait que les pays d'Europe du Sud-Est continuent de recevoir un appui financier pour participer aux réunions du Groupe de travail.

#### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

21. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'ajouter une colonne aux principaux tableaux du projet de plan d'activités jusqu'en 2021 et du calendrier annuel d'activités pour 2019 afin d'y indiquer les priorités, et d'inclure, dans le projet de plan d'activités, un résumé des activités et des priorités par année. En outre, les résultats escomptés devraient être revus à la baisse. Le Groupe de travail a également demandé au secrétariat d'envoyer les documents révisés aux participants à la réunion et à la présidence autrichienne de l'Union européenne, de prévoir deux semaines pour que des modifications concrètes lui soient suggérées et, une fois révisés, de les adresser à nouveau aux participants pour approbation selon une procédure écrite d'accord tacite.

22. Le Groupe de travail s'est déclaré vivement préoccupé par la question des fonds disponibles pour l'appui financier aux participants à la réunion, en particulier ceux d'Europe du Sud-Est, mais aussi d'autres sous-régions, et a suggéré de soulever cette question à la session suivante du Comité des politiques de l'environnement.

23. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de veiller à ce que les membres du Groupe de travail continuent d'être invités aux réunions de l'Équipe spéciale conjointe et vice versa, tout en évitant les doublons dans les thèmes abordés.

24. Le Groupe de travail s'est félicité des informations fournies par le PNUE, la Division de statistique de la CEE et l'AEE sur les projets en rapport avec ses activités et a jugé souhaitable de partager rapidement les informations sur ces activités et d'assurer une coordination entre les organisations internationales.

#### **IV. Informations relatives au Système de partage d'informations sur l'environnement destiné à appuyer une procédure d'évaluation périodique de l'environnement**

25. À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail avait décidé de mettre à l'essai le cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2018/5) en prévision de l'examen à mi-parcours de la mise en place du système (ECE/CEP/AC.10/2018/6) pour la vingt-quatrième session du Comité des politiques de l'environnement.

26. Le secrétariat a présenté le cadre d'évaluation, en mettant en évidence les mesures prises pour élaborer le questionnaire d'auto-évaluation, y compris les révisions apportées au cours d'un atelier technique (13-15 septembre 2017) et les modifications supplémentaires opérées à la quatorzième session de l'Équipe spéciale conjointe (2 et 3 octobre 2017). Il a également été question des décisions de l'Équipe spéciale conjointe concernant les modalités et les flux de données pris en compte dans l'évaluation.

27. Un représentant du PNUE a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'outil de notification en ligne sur le Système de partage d'informations sur l'environnement, en précisant qu'il fallait en poursuivre la mise au point. Il a noté que certaines fonctionnalités analytiques devraient être ajoutées à l'outil, ce qui mènerait à la

phase suivante de l'examen de la mise en place du système. Le Groupe de travail a pris note des exposés de la CEE et du PNUE sur le cadre d'évaluation.

28. Le secrétariat a présenté le projet de rapport sur l'examen à mi-parcours, en prenant note des améliorations opérées depuis le bilan d'étape de 2016 (ECE/BATUMI.CONF/2016/8). Le projet de rapport montrait que des progrès considérables avaient été accomplis concernant les trois volets du Système de partage d'informations sur l'environnement (contenu, infrastructure et coopération) et que des améliorations supplémentaires devaient être apportées dans certains domaines précis (arrangements institutionnels et organisationnels, respect des délais et ponctualité, exactitude et pertinence, par exemple). Le secrétariat a également relevé que le nombre limité de flux de données inclus ne permettait pas de déterminer si les pays étaient sur la bonne voie pour mettre en place le système en Europe et en Asie centrale d'ici à 2021. Le Groupe de travail a pris note de la présentation du projet de rapport sur l'examen à mi-parcours.

29. Une représentante de l'Arménie a rendu compte de l'expérience acquise par son pays dans l'utilisation du questionnaire d'auto-évaluation. L'Arménie a souligné que sa note de performance nationale était de 96 % et que des dispositions avaient été prises pour faciliter l'harmonisation des données dans le cadre du processus d'examen. Toutefois, elle a reconnu que cette note surestimait la situation réelle et que l'ensemble des questions obligatoires devrait être élargi. L'Arménie a noté en outre que le fait de limiter l'évaluation à sept flux de données ne montrait pas l'état réel de la mise en place du système et que d'autres flux de données devraient être pris en considération à l'avenir.

30. Une représentante de la République de Moldova a également rendu compte de l'utilisation du questionnaire d'auto-évaluation dans son pays. Elle a fait observer que la note de son pays était de 78 % et a signalé que la version tableur du questionnaire d'auto-évaluation était trop large et que des informations étaient donc perdues. L'intervenante a donc estimé que l'outil en ligne serait plus utile et qu'il devrait être traduit en russe. Elle a également noté que certaines questions n'étaient pas pertinentes pour la République de Moldova (par exemple celles des rubriques D.5 et D.6) et devraient être examinées lors de la révision prévue du cadre d'évaluation.

31. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, de la Finlande, de la Suisse, de l'Ukraine et de l'Agence européenne pour l'environnement ont reconnu l'importance du questionnaire d'auto-évaluation mais ont fait observer que :

a) La méthode de calcul de la note de performance devrait mieux refléter la situation réelle sur le terrain (en l'occurrence, les notes de performance nationales sont actuellement trop élevées) ;

b) La liste des flux de données devrait être considérablement allongée pour l'évaluation de 2021, afin d'y inclure par exemple tous les indicateurs de base de la CEE relatifs à l'état de l'environnement ;

c) Le rapport d'examen à mi-parcours devrait être révisé en fonction des observations reçues pendant la réunion, notamment en organisant les conclusions suivant les différents volets du Système de partage d'informations sur l'environnement.

32. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a en outre souligné qu'il importait de revoir les principaux messages de l'examen à mi-parcours afin d'éviter toute formulation susceptible de dissuader les pays de continuer de participer à l'examen de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement. Il était fréquent que les États membres de l'Agence européenne pour l'environnement n'utilisent pas l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE : l'accent devrait plutôt être mis sur les flux de données comparables sur lesquels reposent les obligations internationales de notification.

## Décisions et recommandations du Groupe de travail

33. Le Groupe de travail est convenu d'adapter le cadre d'évaluation tel qu'il avait été élaboré avant et pendant la session, qu'il s'agisse de la clarté des questions, de la terminologie utilisée ou de la notation. Il a également laissé aux participants à la réunion un délai de deux semaines, à savoir jusqu'au 20 septembre 2018, pour envoyer au secrétariat d'autres propositions concrètes de modifications.

34. Le Groupe de travail a proposé que la séance de formation prévue au cours de la prochaine session de l'Équipe spéciale conjointe porte sur les questions retenues et l'expérience de l'Agence européenne pour l'environnement en la matière. Il a demandé au secrétariat d'ajuster le cadre d'évaluation à la lumière des observations formulées avant, pendant et après la réunion, et d'intégrer les contributions fournies ultérieurement par le Comité des politiques de l'environnement, tout en continuant de consulter l'Agence européenne pour l'environnement et le PNUE. Il a également chargé le secrétariat de présenter un cadre d'évaluation révisé à la réunion suivante du Groupe de travail.

35. Le Groupe de travail a décidé que le cadre révisé, une fois approuvé, servirait à établir un rapport final sur l'état d'avancement de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement au niveau paneuropéen pour la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », dont la rédaction débiterait à un moment déterminé par le Comité des politiques de l'environnement en prévision de la Conférence.

36. Le Groupe de travail est également convenu qu'il faudrait fournir des informations sur un plus grand nombre d'indicateurs et que les indicateurs devant être effectivement évalués seraient déterminés au moment où il serait décidé d'établir le rapport. Il a demandé au PNUE d'achever l'élaboration de l'outil de notification en ligne une fois que le cadre révisé aurait été approuvé.

37. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de réviser le projet de rapport d'examen à mi-parcours pour tenir compte des observations formulées avant et pendant la session, notamment en :

- a) Structurant l'analyse en fonction des trois volets du Système de partage d'informations sur l'environnement, plutôt que par sous-région ;
- b) Mettant en évidence les principales recommandations et les moyens de faire apparaître les progrès accomplis ;
- c) Procédant à quelques comparaisons avec le bilan d'étape de 2016 ;
- d) Ajoutant les auto-évaluations fournies par les États membres après le 14 juin 2018.

38. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'envoyer le projet révisé de rapport d'examen à mi-parcours aux participants à la réunion, avec copie à la présidence autrichienne de l'Union européenne (UE) et à la Commission européenne, et de prévoir un délai de deux semaines pour l'envoi au secrétariat de nouvelles propositions de modifications concrètes. Il a également demandé au secrétariat d'envoyer le projet de rapport ainsi révisé, le cas échéant, aux participants à la réunion, avec copie à la présidence autrichienne de l'UE et à la Commission européenne, pour approbation par les participants à la réunion selon une procédure écrite d'accord tacite.

39. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'entreprendre l'élaboration d'une publication sur le Système de partage d'informations sur l'environnement, en anglais et en russe, où figureraient le cadre d'évaluation, l'état d'avancement de la mise en place du Système, des études de cas et des monographies par pays, selon qu'il convient.

## V. Rationalisation des obligations de notification dans le cadre des politiques de l'environnement

40. Le secrétariat a rappelé que le Groupe de travail, dans le cadre de son mandat, avait pour objectif de contribuer à la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020 (ECE/CEP/2017/2, annexe II). Les travaux relatifs au Système de partage d'informations sur l'environnement sont considérés comme faisant partie intégrante de la communication de données environnementales sur lesquelles reposent les rapports périodiques sur l'état de l'environnement.

41. Un représentant du secrétariat de la CEE pour la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a présenté les processus de notification et de modélisation établis au titre de la Convention, notamment en ce qui concerne la fourniture des données pertinentes. L'exposé a porté sur les directives pour la communication des données relatives aux émissions et aux projections, ainsi que sur l'utilisation des données relatives aux émissions tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci, y compris les liens avec l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE et le Système de partage d'informations sur l'environnement.

42. Un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a présenté les processus de notification traités par l'UICN, en particulier ceux qui concordent avec l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE et les indicateurs applicables aux objectifs de développement durable. Le secrétariat a rappelé que l'un des problèmes soulevés dans le rapport d'examen à mi-parcours tenait au fait que les définitions des zones protégées variaient suivant les pays, qui n'utilisaient pas tous les catégories de l'UICN.

43. Des représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Italie ont fait part de leurs expériences nationales concernant la fourniture de données dans le cadre des processus internationaux de notification. Ils ont présenté les améliorations apportées aux systèmes nationaux de surveillance et de notification, de même que les difficultés liées à ces systèmes.

### Décisions et recommandations du Groupe de travail

44. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les exposés présentés et a invité ses membres à poursuivre leurs efforts en vue de rationaliser les obligations de notification grâce à la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement.

## VI. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement étayés par le Système de partage d'informations sur l'environnement

45. Le Groupe de travail a été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II) pour examen par le Comité des politiques de l'environnement et en prévision de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

46. Un représentant du PNUE a présenté un modèle éventuel pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement, tel qu'exposé dans un document de réflexion élaboré par le secrétariat et le PNUE, en concertation avec l'Agence européenne pour l'environnement<sup>2</sup>. L'exposé portait également sur les dispositions prévues pour le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUE, ainsi que sur le rôle que le Groupe de travail pourrait éventuellement jouer dans le cadre de l'évaluation paneuropéenne.

<sup>2</sup> Voir <http://www.unece.org/index.php?id=47577>.



47. Une représentante du Kazakhstan a présenté le rapport interactif en ligne de son pays sur l'état de l'environnement. Elle a indiqué que des rapports périodiques sur l'état de l'environnement étaient établis chaque année au Kazakhstan depuis 2016. La version en ligne du rapport national interactif a été produite avec l'appui du PNUE, de Zoï et de la CEE. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'exposé du Kazakhstan.

48. Un représentant du Bélarus a estimé que l'idée de base de l'évaluation paneuropéenne était ambitieuse et intéressante, tout en jugeant important d'associer également d'autres organismes des Nations Unies au débat. S'agissant de questions liées à la qualité de l'air, par exemple, l'Organisation mondiale de la Santé devrait être invitée à y contribuer.

49. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Géorgie ont souligné que le Groupe de travail devrait participer activement aux travaux à effectuer en prévision de la prochaine évaluation paneuropéenne. Il a en outre été noté que la deuxième option présentée dans le document de réflexion pourrait être envisagée comme base possible pour la prochaine évaluation.

50. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a fait observer qu'il serait important de déterminer des objectifs, ainsi que des acteurs susceptibles de participer à l'élaboration du prochain rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, afin de contribuer à son succès. Il a également été souligné que le Groupe de travail devrait veiller à ce que l'évaluation paneuropéenne concorde avec d'autres activités en cours en matière d'établissement de rapports.

### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

51. Le Groupe de travail a pris note de l'avant-projet présenté par le PNUE pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement et a invité ses membres à envoyer au secrétariat, avant le 20 septembre 2018, des suggestions concrètes concernant les modalités, la portée et la forme de cette évaluation. Il a demandé au secrétariat et au PNUE d'élaborer, en concertation avec l'Agence européenne pour l'environnement, un avant-projet révisé et de le communiquer aux membres du Groupe de travail.

52. Le Groupe de travail a également chargé le secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats concernant ce point de l'ordre du jour et des suggestions faites pour l'évaluation paneuropéenne.

## **VII. Partage et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

53. Compte tenu de l'objectif consistant à examiner les liens entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes, le Groupe de travail a été invité à examiner l'interopérabilité des données et les problèmes de données propres à certains secteurs dans le contexte de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement.

54. Un représentant de la Division des transports durables de la CEE a donné un aperçu des données sur les transports communiquées par les États membres de la CEE, notamment pour l'élaboration des politiques. L'orateur a expliqué en quoi les statistiques des transports ayant trait à l'environnement étaient importantes et a présenté les activités menées pour améliorer le partage des données à l'appui des objectifs de développement durable liés aux transports.

55. Un représentant de la Division de statistique de l'ONU s'est joint à la réunion par vidéoconférence pour faire le point sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'environnement dont la Division est coresponsable (6.3.1, 6.4.1, 6.4.2,

11.6.1, 12.4.2 et 12.5.1). L'exposé a porté sur le questionnaire établi par la Division et le PNUE en vue de fournir des statistiques comparables au niveau international sur les questions d'environnement sur la base de questionnaires et de méthodes standard.

56. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les exposés.

## **VIII. Réseau régional des réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement**

57. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que le Comité des politiques de l'environnement l'avait encouragé à faciliter une plus large participation des États membres de la CEE, des organisations concernées et d'autres réseaux régionaux. Le secrétariat a engagé un débat avec le Groupe de travail, notamment sur la question de savoir ce qui motivait les pays à participer aux réunions du Groupe de travail.

58. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a souligné l'importance de la coopération avec la Commission européenne et l'utilité des contacts avec la présidence de l'Union européenne pour sensibiliser les autres pays et attirer leur attention.

59. Un représentant du PNUE a suggéré d'étudier plus avant des moyens de motiver d'autres pays, organisations et organismes concernés pour qu'ils participent aux réunions du Groupe de travail. Il a fait observer que tous les pays de la région s'intéressaient à la fois à la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement et au cadre d'évaluation finale du Système de partage d'informations sur l'environnement. Il a également suggéré de partager certains résultats du Groupe de travail avec le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) et de demander au Comité des politiques de l'environnement d'encourager la participation.

## **IX. Conseils et renseignements sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement**

60. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que l'Équipe spéciale conjointe lui avait demandé d'envisager la création d'un portail Web sur lequel les utilisateurs pourraient obtenir des conseils et des informations sur les statistiques et indicateurs environnementaux (ECE/CEP-CES/GE.1/2017/6).

61. Les représentants du Bélarus, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie et du Tadjikistan ont souscrit à l'idée de créer un portail Web. Cependant, des délégations se sont posé la question des ressources financières disponibles et des modalités de maintenance du portail sur la durée.

### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

62. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat au sujet d'un éventuel portail Web. Il s'est inquiété des incidences financières de la création d'un tel portail et de la difficulté de le tenir à jour, tout en reconnaissant l'utilité d'un tel système. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à étudier d'autres possibilités à cet égard et à lui faire rapport à sa session suivante.

## **X. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux**

63. Un consultant de la CEE a présenté une série de fiches d'information par pays qui avaient été élaborées dans le cadre du projet intitulé « Appui au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement », financé par la Fédération de Russie.

Les fiches d'information fournissent des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Les pays ont été invités à faire parvenir leurs commentaires sur les projets de fiches d'ici au 20 septembre 2018. Le Groupe de travail s'est félicité de la présentation faite par le consultant.

64. Un représentant du Tadjikistan a présenté les travaux récents visant à élargir la gamme des indicateurs produits et publiés sur le site Web de l'Agence de statistique de son pays. Le Groupe de travail a également été informé de la nouvelle législation nationale concernant la surveillance de l'environnement et du fait que le Tadjikistan préparait une annexe à son rapport sur l'état de l'environnement dans le cadre d'un projet conjoint avec Zoï. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt l'exposé du Tadjikistan.

65. Les représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République de Moldova ont en outre présenté des rapports sur l'état de l'environnement récemment publiés. Le Groupe de travail a salué les exposés.

66. Un représentant de la Fédération de Russie a noté que les fiches d'information par pays étaient très appréciées et a demandé au secrétariat de produire une fiche similaire pour son pays.

67. Un représentant de la Suisse a suggéré que les fiches d'information par pays soient incluses dans le rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement en tant que documentation complémentaire.

68. Le secrétariat a présenté le projet intitulé « Favoriser la production et la mise à jour régulière de l'ensemble régional d'indicateurs et renforcer les statistiques et la comptabilité en matière d'environnement dans les six pays du Partenariat oriental au titre du projet I EVP SEIS II Est », financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Agence européenne pour l'environnement. Le projet en question vise à renforcer les capacités des autorités nationales chargées de l'environnement et des organismes statistiques nationaux et à appuyer la mise à jour et la production régulières d'indicateurs de l'état de l'environnement. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat et l'Agence européenne pour l'environnement.

69. Les représentants de l'Albanie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la République de Moldova, de la Serbie, du Tadjikistan et de l'Ukraine ont rendu compte des mesures prises en 2018 au niveau national pour renforcer la surveillance et l'évaluation de l'environnement. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les renseignements fournis par ces 13 pays.

70. Le secrétariat a rappelé qu'un questionnaire sur les principales mesures prises en cours d'année pour renforcer la surveillance et l'évaluation de l'environnement avait été adressé aux pays en transition. Afin de les aider à le remplir, le secrétariat a également communiqué une liste de recommandations récentes adressées aux pays dans le cadre des études de performance environnementale. Le Groupe de travail s'est félicité de la soumission de 10 questionnaires complétés par les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova, Serbie et Tadjikistan. Le Président a invité les pays, en particulier ceux du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale et du Sud-Est, à partager ces informations.

### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

71. Le Groupe de travail a décidé que les fiches d'information par pays seraient disponibles sur le site Web de la CEE une fois que les observations auraient été recueillies et intégrées.

## **XI. Questions diverses et clôture de la session**

72. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction un résumé des conclusions et recommandations formulées à la vingtième session et a remercié le secrétariat pour son travail efficace.

73. Le Groupe de travail a noté que sa prochaine session se tiendrait en principe à Genève les 7 et 8 mai 2019, à la suite d'une conférence régionale d'une journée organisée dans le cadre du projet relatif au Compte de l'ONU pour le développement. Les représentants de la Fédération de Russie et du Tadjikistan ont demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de modifier ces dates, le 9 mai 2019 étant une fête nationale<sup>3</sup>.

74. Un représentant de l'Ukraine a jugé souhaitable de prévoir un roulement entre les différents pays au sein du Bureau du Groupe de travail, en particulier pour les fonctions de président et de vice-présidents.

75. Le Groupe de travail et le secrétariat ont remercié l'Autriche, la Fédération de Russie, l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'Agence européenne pour l'environnement, et le PNUE pour leur soutien financier aux participants à cette réunion. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la réunion.

---

---

<sup>3</sup> L'ordre des deux manifestations a donc été inversé, la vingt et unième session du Groupe de travail se tenant les 6 et 7 mai 2019, suivie de la conférence d'une journée.